

FinancementFormation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**IFRB POITOU-CHARENTES
Carole COURANT
05.49.61.20.66
contact@ifrbpoitoucharentes.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Public Toute personne chargée d'exécuter des travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens. Principaux métiers concernés : - Métiers qui « creusent » : gros-œuvre, démolition, terrassement (construction de piscine), construction de maisons individuelles, fermetures et stores (portails, grillages...) - Métiers susceptibles de « creuser » : plomberie, génie climatique... - Métiers qui manoeuvrent des engins ou travaillent à proximité de lignes aériennes : charpente, ravalement, étanchéité, couverture, peinture (échafaudages en général), montage levage et toute entreprise devant utiliser certains engins de chantier (grues, nacelles...).

Prérequis pédagogiques :

Connaissances préalables requises dans les techniques d'exécution associées aux métiers cités ci-dessus.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Se préparer et réussir l'examen AIPR

Contenu et modalités d'organisation

Objectifs pédagogiques Éviter les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement des ouvrages Réussir l'examen Autorisation d'intervention obligatoire au 1er janvier 2018 Au 1er janvier 2018, sur tout chantier de travaux, les personnels concepteurs, encadrants et opérateurs intervenant à proximité des réseaux devront être en possession d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). Pour que l'employeur délivre cette AIPR, les compétences des personnels intéressés doivent être vérifiées. Contenu Partie théorique Marquage / Piquetage au sol Cartographie Procédures DR-DICT Compétences des personnels Guide technique : - Présentation - Mode d'emploi Lecture des indices et affleurants Les travaux sans tranchée Les arrêts de chantier : - Cas d'arrêt de chantier - Responsabilités Formulaires de constat contradictoire Dommages : -Responsabilités -Formulaire de constat de dommage Opérations sur chantier Cas particuliers des travaux urgents Partie pratique Entraînement au QCM Examen Vérification des identités Mise à disposition d'un ordinateur connecté à la plateforme nationale d'examen par internet gérée par le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) Attribution d'un ticket à usage unique d'accès à la plateforme nationale d'examen. QCM : série de 30 ou 40 questions selon votre rôle (Encadrant, Concepteur ou Opérateur) Si réussite à l'examen, une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux, conformément à la réglementation DT-DICT, sera délivrée aux stagiaires. Critères et modalités d'évaluation A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné****Validation(s) Visée(s)**Intervention à proximité des réseaux - *Sans niveau spécifique***Et après ?**

Suite de parcours

Non renseigné**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00148106	du 01/01/2019 au 31/12/2025	POITIERS (86)	IFRB POITOU- CHARENTES		Non éligible	